

DELIBERATION N° 2011/09-06 – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur DUSSAULX

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Il convient de supprimer différents postes apparaissant dans le tableau des emplois et n'ayant plus vocation à être occupés.

Ces emplois correspondent aux agents ayant changé de grades suite à différents avancements récents, ou à ceux partis en retraite et remplacés par des agents d'autres grades. L'emploi de cabinet, vacant, et autorisé par les textes statutaires, n'est pas utilisé depuis plusieurs années et peut être supprimé.

Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable le 15 juin 2011.

Suite aux avancements de grade de 2011 :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	35h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35h	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	35h	1
Brigadier de police municipale	35h	1

Monsieur DUSSAULX indique que l'emploi au grade d'Agent de Maîtrise est retiré de la délibération. En effet, il faut attendre la nomination de l'agent concerné pour pouvoir le supprimer. Cette suppression sera prévue au cours d'un prochain conseil municipal.

Suite aux remplacements par des grades différents :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	35h	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	1

Suite au poste non pourvu :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
Directeur de cabinet	35h	1

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression des postes susvisés ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.